

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.12.2021

Version : 1.0 (FR)

Révision : 15.12.20

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Hydrocolle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs.

Emploi de la substance / de la préparation: Montage et enduisage de cloisons de distribution et contre-cloisons en carreaux de plâtre.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Les poussières émises lors du gâchage ou du ponçage peuvent irriter les voies respiratoires, les yeux et la peau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques. Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques.

Après contact avec les yeux:

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. En cas de contact avec l'enduit (pâte ou poussière au moment du ponçage), rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Après ingestion:

Cracher. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité en cas d'incendie : réaction au feu A1 (incombustible).

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : présence de fumées dangereuses liée à la combustion du sac (kraft + polyéthylène).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer ou recueillir le produit. Si la poudre est répandue sur le sol, ne pas utiliser d'eau pour éviter de rendre le sol glissant.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de chute ou de casse, notamment en cas de levage.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes. Stocker sur deux niveaux maximum, de préférence à l'intérieur.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

N° CAS	Nom composant	Limite d'exposition (valeur à long terme)
CAS : 14808-60-7	Quartz, conc. silice cristalline alvéolaire < 1 %	0,1 mg/m ³ Valeurs limites uniquement valables pour la poussière respirable

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

La concentration en poussière de quartz respirable dans l'air du lieu de travail doit être contrôlée. Toute action mécanique (par exemple vissage, percement, ponçage, mélange, etc.) sur le produit peut générer des poussières contenant des particules de quartz. Éviter l'émission de poussières dans l'air en utilisant des équipements ou des outils équipés de systèmes d'aspiration de poussières. Changer et laver régulièrement les vêtements de travail. Garantir une ventilation adéquate du lieu de travail et en assurer la propreté.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Protection respiratoire: Dans le cas d'une exposition supérieure à la VME, porter un équipement respiratoire : au minimum un masque de type P2. Dans le cas d'une atmosphère particulièrement poussiéreuse, un masque de type P3 pourra être utilisé.

Protection des mains: Pas nécessaire.

Protection des yeux: En cas d'exposition à la poussière, porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur :	Aucune
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	< 11 en solution
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	≤ 100 °C
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	650 – 710 kg/m ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières.

10.5 Produits de décomposition dangereux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)

Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé.

Toxicité par aspiration

Non classé.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

De par sa composition principalement à base de matières premières minérales, ce produit peut contenir des traces de quartz. Toute action mécanique lors de la mise en œuvre de ce produit (perçage, ponçage, mélange, etc.) libère de la poussière susceptible de contenir des traces de quartz. L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut irriter les voies respiratoires. La poussière peut également irriter les yeux ou la peau. L'inhalation de poussières, en particulier la poussière fine respirable, en concentration élevée et sur une longue durée, peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et accroître le risque de cancer du poumon.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Le sulfate de calcium, en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies, conduit à la formation d'hydrogène sulfuré.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques : pas de données existantes. Respecter les directives locales en matière d'épuration.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Indications générales:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Stockage en décharge de déchets non dangereux (SDND). Stocker en alvéole classique. S'adresser de préférence à une entreprise de recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List